

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 23773**

Intitulé

MASTER : MASTER Mention Ingénierie de la santé

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Université Paris-Sud - Paris 11	Président de l'université de Paris XI, Recteur de l'Académie de Versailles

Niveau et/ou domaine d'activité

I (Nomenclature de 1969)

7 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

331 Santé

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Parcours type : Sciences de la Vision

Le titulaire du Master IS Parcours SV peut exercer des fonctions d'optométriste.

Dans le cadre du Décret n°2007-553 du 13 avril 2007, l'Optométriste réalise les examens de vue (bilan amétropique, accommodatif et de la vision binoculaire).

Il adapte également les lentilles de contact souples (sphériques, toriques ou destinées à la compensation de la presbytie) et rigides sphériques.

Il est sensibilisé aux principales urgences ophtalmiques qui peuvent être rencontrées lors d'une pratique professionnelle de ces deux principales activités.

Il est capable de répondre aux besoins visuels spécifiques des sujets atteints de basse vision en leur proposant les équipements optiques adéquats.

Ce parcours peut également être un prérequis pour les étudiants désireux de poursuivre leur formation vers une carrière académique (recherche, enseignement supérieur) en leur donnant l'accès à la formation par la recherche dans le cadre de la thèse.

Les compétences et capacités évaluées s'articulent principalement sur la réalisation d'un examen de vue complet permettant de faire le bilan amétropique, accommodatif et de vision binoculaire et sur l'adaptation de lentilles de contact.

L'équipe pédagogique sera attentive à ce que le titulaire de ce parcours :

- Maîtrise de façon approfondie tous les aspects de la pratique d'un examen de la vue et de l'adaptation de lentilles de contact (réaliser une histoire de cas complète, réaliser les tests préliminaires, réaliser une réfraction monoculaire sphéro-cylindrique, réaliser un équilibre bioculaire et binoculaire, réaliser les tests nécessaires permettant de faire le bilan accommodatif, réaliser les tests nécessaires permettant de faire le bilan de vision binoculaire, proposer une prise en charge au regard de l'ensemble des tests réalisés, pratiquer une référence médicale, en cas de doute sur la présence d'une pathologie, réaliser une biométrie, kératométrie, réaliser une biomicroscopie complète, déterminer la lentille optimale en fonction des tests réalisés, être capable d'analyser la qualité de l'adaptation d'une lentille souple sphérique, torique ou destinée à la correction de la presbytie et de proposer les changements éventuels à apporter, être capable d'analyser la qualité de l'adaptation d'une lentille rigide (sphériques, toriques, presbytes, aphaques, cornées irrégulières, post-chirurgie, post-traumatique, post-greffe, lentilles semi-sclérales) et de proposer les changements éventuels à apporter, être capable de vérifier la tolérance de l'équipement et l'intégrité de la santé oculaire avant, pendant et après l'adaptation)

- Maîtrise l'ensemble des appareils et des équipements dont l'opticien dispose actuellement pour mener à bien un examen complet de vue.

- Soit capable de dépister précocement les pathologies oculaires afin d'orienter la personne le cas échéant chez un ophtalmologiste.

- Ait des connaissances générales dans les matières scientifiques fondamentales (Biologie, Physique, Chimie) liées à la pratique professionnelle de l'Optométrie.

- Soit capable de concevoir et conduire des projets de recherche appliqués, des études, des mises au point, des analyses, des essais, de la mise en œuvre d'innovations et de vérifier des hypothèses par des expérimentations appropriées.

- Soit capable de travailler dans un contexte international : maîtrise de l'anglais; la langue utilisée dans le domaine des sciences de la vision. Evaluation par le test BULATS (BUSINESS LANGUAGE TESTING SERVICE).

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

- les structures proposant des examens de la vue et/ou des adaptations de lentilles de contact

- les industriels de l'optique ophtalmique (verrier, laboratoire de lentilles de contact)

Ce professionnel peut prétendre aux emplois suivants :

Opticien

Opticien-Optométriste

Optométriste

Conseiller technique, technicien chez un industriel de l'optique ophtalmique (verrier, laboratoire de lentilles de contact)

Enseignant en BTS, licence professionnelle d'optique...

Codes des fiches ROME les plus proches :

J1405 : Optique - lunetterie

Réglementation d'activités :

être titulaire d'un BTS d'Opticien Lunetier pour exercer le métier d'Opticien

Modalités d'accès à cette certification**Descriptif des composantes de la certification :**

La formation est proposée en formation initiale ou par alternance (formation continue) à toute personne titulaire de la licence professionnelle d'Optique ou pouvant justifier de l'acquisition de 180 ECTS et possédant les prérequis nécessaires. Le programme de la formation est composé de 25 unités d'enseignement représentant un total de 120 ECTS. La formation se déroule en formation sur deux ans de septembre à juin (stage compris) en formation initiale ou sur deux ans, trois ans ou quatre ans en formation continue. Elle est découpée en quatre semestres.

La certification s'articule autour de six pôles :

- **l'optométrie et la contactologie (25 ECTS) : Optométrie 2 (2.5 ECTS); Optométrie 3 (5 ECTS) ; Optométrie Pédiatrique (2.5 ECTS) ; Vision Binoculaire (2.5 ECTS) ; Contactologie 2 (5 ECTS) ; Pratique Adaptation Complexe (2.5 ECTS) ; Optométrie et Contactologie Avancée (5 ECTS)**
- **le dépistage en santé oculaire (15 ECTS) : Médecine Générale (2.5 ECTS) ; Dépistage en Santé Oculaire 1 (5 ECTS) ; Dépistage en Santé Oculaire 2 (5 ECTS) ; Dépistage en Santé Oculaire 3 (2.5 ECTS)**
- **les connaissances scientifiques (20 ECTS) : Sciences Biologiques 1 (5 ECTS) ; Sciences Biologiques 2 (2.5 ECTS) ; Optique Physique et Physiologique (2.5 ECTS) ; Environnement de Travail (2.5 ECTS) ; Neurosciences de la vision (2.5 ECTS) ; Sciences de la Vision (2.5 ECTS) ; Acoustique et Audition (2.5 ECTS)**
- **les connaissances transverses (15 ECTS) : Anglais (5 ECTS) ; Économie et Connaissances de l'Entreprise (5 ECTS) ; Méthodes d'analyse et de traitement de données expérimentales (5 ECTS)**
- **la basse vision (10 ECTS) : Basse Vision 1 (5 ECTS) ; Basse Vision 2 (5 ECTS)**
- **la mise en situation professionnelle (35 ECTS) : Stage et Etude expérimentale (30 ECTS) ; Pratique Professionnelle (5 ECTS)**

La mention de master est obtenue lorsque tous les crédits relatifs aux 25 Unités d'enseignement du parcours ont été capitalisés soit 120 ECTS.

Elle est délivrée sur proposition du jury aux étudiants qui ont obtenu à la fois une moyenne générale égale ou supérieure à 10 sur 20 et une moyenne égale ou supérieure à 7 ou 10 sur 20 à l'ensemble des UE.

La moyenne générale est calculée sur l'ensemble des UE affectées de leur coefficient (nombre d'ECTS).

Il y a compensation entre unités d'enseignement sans note éliminatoire.

Validité des composantes acquises : non prévue

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Equipe pédagogique dont les co-responsables du parcours porteurs du master et enseignants-chercheurs, et 2 professionnels enseignant dans le master
En contrat d'apprentissage	X	NON
Après un parcours de formation continue	X	Equipe pédagogique dont les co-responsables du parcours porteurs du master et enseignants-chercheurs, et 2 professionnels enseignant dans le master
En contrat de professionnalisation	X	Equipe pédagogique dont les co-responsables du parcours porteurs du master et enseignants-chercheurs, et 2 professionnels enseignant dans le master
Par candidature individuelle	X	Equipe pédagogique dont les co-responsables du parcours porteurs du master et enseignants-chercheurs, et 2 professionnels enseignant dans le master
Par expérience dispositif VAE prévu en 2008	X	Equipe pédagogique dont les co-responsables du parcours porteurs du master et enseignants-chercheurs, et 2 professionnels enseignant dans le master

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS**ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX**

Autres certifications :

Université de Montréal, Canada
Université de Terrassa, Espagne (*ERASMUS*).
Université de Murcia, Espagne (*ERASMUS*).
Université de Milan-Bicocca, Italie (*ERASMUS*).

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 15 juillet 2015 accréditant l'Université Paris-XI en vue de la délivrance de diplômes nationaux

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

2011-2012 : 32 diplômés (Homme 20 / Femme 12) - taux de réussite de 97%

2012-2013 : 36 diplômés (Homme 21 / Femme 15) - taux de réussite de 90%

2013-2014 : 51 diplômés (Homme 29 / Femme 22) - taux de réussite de 98%

Autres sources d'information :

<http://www.u-psud.fr/fr/formations/diplomes/masters/ingenierie-de-la-sante/sciences-de-la-vision.html>

www.optometrie.u-psud.fr

Lieu(x) de certification :

Université Paris-Sud - Paris 11 : Île-de-France - Essonne (91) []

Université Paris-Sud - Rue George Clémenceau, 91405 ORSAY

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

URF des Sciences - Bât 490, rue Hector Berlioz, 91405 ORSAY Cedex

Historique de la certification :

1981 - Création de la Licence d'Optique Physiologique et d'Optométrie (LOPO).

1991 - Création de la Maîtrise de Sciences et Techniques (MST) "d'Optique Physiologique, Optique de Contact et Optométrie".

2006 - Réforme LMD, création du Master "Signalisation Cellulaire, Neurosciences", spécialité "Sciences de la Vision".

2010 - Mention Master "Biologie -Santé", spécialité "Sciences de la Vision".

Certification précédente : Mention Biologie Santé, spécialité Sciences de la Vision